

## LA LINGUISTIQUE STRUCTURALE 1916-1970

Anca COSĂCEANU

### 1 Introduction

La pensée structuraliste a instauré un nouveau paradigme dans tous les domaines de la science: mathématiques, physique, anthropologie, philosophie, psychologie, etc. C'est cependant en linguistique que ce changement de paradigme a produit les effets les plus spectaculaires. Aussi notre propos est-il de présenter dans ses grandes lignes cette «révolution» théorique et méthodologique qui a marqué une bonne moitié du XX-ème siècle.

#### 1.1 Les grandes dates

On s'accorde en général à considérer comme date de naissance de la linguistique structurale l'année 1916, année de la publication posthume par Ch. Bally et A. Séchehaye du *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure (réunissant les leçons que le linguiste suisse avait données de 1907 à 1911 à l'Université de Genève).

Un autre repère important du structuralisme linguistique est l'année 1928, où, au premier Congrès des linguistes de La Haye, R. Jakobson, S. Kartchevsky et N. S. Troubetzkoy présentent les thèses fondatrices de la phonologie structurale.

En 1934, L. Hjelmslev et V. Brøndal fondent le Cercle linguistique de Copenhague, dont les publications, notamment les *Travaux du Cercle linguistique de Copenhague* et *Acta Linguistica*, marquent l'évolution de la pensée linguistique structuraliste.

Enfin, Outre-Atlantique, la parution en 1921 de l'ouvrage de E. Sapir *Language. An introduction to the study of speech* et celle, en 1933, du volume de L. Bloomfield intitulé *Language* constituent les repères du descriptivisme, la variante américaine de la linguistique structurale.

Le structuralisme linguistique a connu selon certains (dont M. Manoliu, [13]) deux grandes formes ou étapes: la grammaire analytique et la grammaire générative. Plus nombreux sont cependant ceux pour qui la grammaire générative s'oppose nettement à tout structuralisme. Aussi

n'allons-nous présenter dans ce qui suit que le "structuralisme analytique", ainsi appelé parce qu'il se propose d'obtenir à partir de *l'analyse* d'un corpus de données textuelles des inventaires d'unités de la langue.

#### 1.2 Caractéristiques générales

Les écoles linguistiques (assez différentes d'ailleurs) désignées comme structuralistes ont en commun un certain nombre de principes méthodologiques et de concepts ayant trait à la définition et à la description de structures en linguistique:

➤ Les écoles structuralistes fondent la linguistique sur une conception holistique, qui postule le caractère d'**ensemble organisé de façon uniforme et systématique** de la langue – un ensemble régi par des lois spécifiques qui dirigent le comportement de toutes ses composantes.

➤ Pour les structuralistes, la langue est un **système** dont on étudie la **structure** à partir d'un corpus d'énoncés réalisés (selon le principe d'immanence), dans le but de réaliser une classification (une taxinomie) des unités du système. On pose *a priori*, pour un ensemble d'énoncés, l'existence d'une structure qu'on doit ensuite dégager en se fondant sur une analyse immanente. La langue est une forme, et non une substance (soit-elle psychique ou phonique). Les faits de langue ne sont pas des éléments isolés, mais des valeurs du système, des unités oppositives (différentielles)

➤ *Le structuralisme est surtout synchronique, il s'attache à décrire les éléments invariables, constants, notamment les éléments caractérisant un état de langue (l'état d'une langue à un moment donné de son évolution). Il essaie en même temps de formuler de ces éléments des définitions relationnelles, formelles. (En ce sens un état de langue est le système dégagé à partir d'une étude synchronique). Cette "soif de formalisation" va parfois jusqu'au formalisme du type logico-mathématique.*

➤ Le structuralisme linguistique exclut le point de

vue normatif: tous les faits de langue sont étudiés; en même temps, c'est la **langue parlée** qui constitue l'objet privilégié de la recherche. Ceci permet de dégager les spécificités des deux codes – oral et écrit – et d'en étudier l'interdépendance.

➤ Le structuralisme se détache des faits de langue concrets pour définir les concepts, les types de relations et d'opérations linguistiques – ce qui fut considéré comme une réaction rationaliste contre l'empirisme de la linguistique antérieure.

➤ En même temps, le structuralisme linguistique milite pour l'autonomie du linguistique, refusant les considérations d'ordre psychologique, logique, ethnologique, etc.

➤ Enfin, la linguistique structurale se définit par la recherche des **différences** ou **oppositions**, qui aboutit au binarisme; les oppositions peuvent être d'ordre syntagmatique (opposition d'une unité avec celles qui précèdent ou avec celles qui suivent) ou d'ordre paradigmatique (opposition avec toutes les unités qui auraient pu apparaître au même point de la chaîne discursive).

Selon E. Coseriu (*Einführung in die strukturelle Linguistik*, cité par M. Manoliu, [13]) le principe fondamental du structuralisme consisterait en deux corrélations: on spécifie d'une part le fait que chaque unité linguistique fonctionne en opposition avec une autre unité linguistique, et d'autre part, le fait que les structures de la langue peuvent être analysées en unités constituantes, de plus en plus petites (jusqu'aux traits distinctifs des phonèmes).

## 2 Les grands noms; les grandes écoles

### 2.1 Saussure et l'École de Genève

Avec Saussure [19], la représentation du système linguistique comme un jeu des oppositions et des différences devient l'idée de base de la linguistique européenne (pour les grands concepts saussuriens, v. *infra*, 3). Saussure accorde la primauté à l'immanence et aux relations.

Les élèves de Saussure groupés dans l'École de Genève (A. Meillet, Ch. Bally, A. Séchehaye, ainsi que plus tard J. Vendryès ou H. Frei) approfondissent l'étude du rapport entre langue et parole. Ainsi, A. Meillet insiste sur le rôle des conditions sociales dans l'évolution des langues. Ch. Bally fonde la stylistique linguistique comme étude des faits d'expression au point de vue de leur contenu affectif (= expression des faits de la sensibilité par le langage et action des faits de langage sur la sensibilité). A. Séchehaye s'attache à l'étude de la syntaxe dont il essaie de décrire les principes de construction et d'ordonnance (selon

lui, la syntaxe doit rendre compte de la forme abstraite de toutes les phrases énonçables).

### 2.2 L'École de Prague et les fonctionnalistes

Cette école dont l'activité se déroule pour l'essentiel dans les années 1926-1938 regroupe des linguistes comme R. Jakobson et N.S. Troubetzkoy, mais aussi L. Tesnière, J. Vendryès, A. Martinet, G. Gougenheim, (et même E. Benveniste, pour une partie de ses écrits) dont les recherches furent publiées dans les 8 volumes des *Travaux du Cercle de linguistique de Prague*.

L'École de Prague envisage la langue comme un système ayant pour fonction d'exprimer et de communiquer, et l'analyse surtout en synchronie. La comparaison des langues n'est pas exclue, mais elle a pour but d'établir des typologies de systèmes linguistiques, apparentés ou non. La grande contribution de l'École de Prague au développement de la linguistique structurale consiste en la création de la phonologie, discipline nouvelle ayant pour objet l'étude de la fonction distinctive des sons (phonèmes). L'analyse phonologique a offert le modèle d'analyse structurale le plus rigoureux, que l'on a tenté par la suite d'appliquer aussi bien en sémantique, par exemple, que dans les autres sciences humaines.

Élargissant et développant les principes de l'École de Prague, les fonctionnalistes s'intéressent davantage à la fonction des unités de la langue qu'à l'idée d'opposition. Ainsi, R. Jakobson [12] décrit les fonctions de la langue selon le modèle offert par la théorie de l'information (v. *infra*, 3.1). La linguistique fonctionnelle de A. Martinet [15] offre un classement des unités de la langue selon leurs fonctions. Elle a pour point central le concept de double articulation du langage.

N.B. Jakobson, quant à lui, envisage une troisième articulation, celle des traits pertinents – une douzaine – constituant les phonèmes.

### 2.3 L'École de Copenhague

Les linguistes danois (V. Brøndal, L. Hjelmslev) adoptent une orientation plus philosophique et logico-mathématique; ainsi, pour Brøndal, "la philosophie du langage" a pour objet de rechercher le nombre des catégories linguistiques et leur définition, i.e. les universaux linguistiques, définis à l'aide de concepts tels *substance*, *quantité*, *qualité*, etc. Hjelmslev [11] crée une méthodologie formalisée de description du langage, qu'il appelle *glossématique* (les glossèmes étant les invariants linguistiques). Il pose surtout l'existence d'une

forme et d'une substance du contenu aussi bien que de l'expression, assignant comme tâche à la linguistique la description des relations entre les deux formes. Hjelmslev veut faire une linguistique immanente, i.e. qui conçoit la langue comme un ensemble autonome, régi par des lois purement internes.

#### 2.4 Le descriptivisme américain

Partant de la nécessité de décrire et de classer les langues amérindiennes, qu'ils ne parlaient pas, les linguistes américains développent une méthodologie de la recherche synchronique qui exclut l'approche du sens et se fonde sur l'identité structurelle des niveaux de la langue.

Selon le modèle du behaviourisme psychologique (direction représentée en linguistique par L. Bloomfield), le comportement linguistique est décrit en termes de réactions à des stimuli. Bloomfield [1] met également en évidence l'importance pour la définition des unités linguistiques de leur position dans la chaîne discursive. L'ensemble des positions qu'une unité linguistique peut occuper constitue la distribution de l'unité en question. Les distributions sont le critère de base pour l'établissement de l'inventaire des formes linguistiques (c'est Z.S. Harris qui donne la forme la plus cohérente à l'analyse distributionnelle). L'analyse distributionnelle cherche donc à aboutir à une taxinomie à partir de la seule observation.

N.B. *Même si l'exclusion du sens s'avère finalement une utopie, l'identification des classes de distribution permet le développement d'une linguistique quantitative qui classe les unités linguistiques en fonction de leur probabilité d'apparition.*

E. Sapir [18] illustre la direction "mentaliste" du descriptivisme américain. Pour lui, la langue comme structure est dans son aspect interne l'empreinte de la pensée. Sapir insiste sur le caractère psychique des éléments phonétiques. Il propose une classification des structures linguistiques, et à partir de là, une typologie des langues fondée sur des critères tels les types de concepts exprimés et les modes de combinaison morphologique.

### 3 Les grands concepts

#### 3.1 Le langage

Le langage relève de la faculté généralement humaine de symboliser, i.e. de communiquer à l'aide d'un système de signes vocaux (symboles); il

est donc une propriété commune à tous les hommes, dont les deux composantes sont, selon Saussure, la **langue** et la **parole** (v. *infra*, 3.2.)

#### Les fonctions du langage chez Jakobson

Les fonctions du langage (les diverses fins qu'on assigne aux énoncés en les produisant) sont à la base des thèses de l'École de Prague. La plus importante en est la fonction référentielle (cognitive, dénotative), qui permet aux hommes de *communiquer des informations*. L'existence de cette fonction autorise la description du langage selon le schéma de la théorie de la transmission de l'information. Ainsi, Jakobson propose le schéma linguistique suivant:



Jakobson dégage du schéma ci-dessus les six fonctions du langage: la fonction **dénotative**, orientée vers le contexte; la fonction **expressive**, centrée sur le destinataire et portée souvent par les intonations, les interjections, etc.; la fonction **conative**, orientée vers le destinataire, actualisée surtout par le vocatif et l'impératif; la fonction **phatique**, centrée sur le canal, portée par les messages qui servent à en vérifier le fonctionnement (p. ex. des expressions comme *Allô?*, *Écoutez*, etc.); la fonction **métalinguistique**, centrée sur le code, qui permet de vérifier si les interlocuteurs utilisent bien le même code (définitions, expression du type "ce que j'appelle X c'est X"); la fonction **poétique**, centrée sur le message lui-même, qui met en évidence le côté palpable des signes. (Pour Jakobson, la fonction poétique projette le principe d'équivalence, spécifique à l'axe de la sélection – paradigmatique – sur l'axe de la combinaison – syntagmatique; les messages poétiques sont ainsi caractérisés par la polysémie, l'ambiguïté, le symbolisme).

N.B. *Après Jakobson, on a affiné l'approche du contexte en faisant la distinction entre contexte situationnel (l'ensemble des éléments extralinguistiques présents lors de la transmission/réception du message) et cotexte (les éléments actualisés dans et par le message).*

*L'identification code = langue naturelle a subi à son tour maintes critiques.*

#### Le circuit de la parole chez Saussure

Parler suppose pour Saussure un acte de communication entre au moins deux personnes, disons Émetteur – E – et Récepteur – R –, pour

conserver la terminologie du schéma jakobsonien; c'est un circuit ayant pour point de départ le cerveau de E où un concept déclenche l'image acoustique correspondante (phénomène **psychique**); le cerveau transmet aux organes de la phonation une impulsion corrélative à l'image (phénomène **physiologique**); les ondes sonores se propagent de la bouche de E à l'oreille de R (phénomène **physique**) par le canal qu'est l'air. Le circuit de la réception suit l'ordre inverse: oreille – cerveau; naturellement, les rôles E et R sont interchangeables.

### 3.2 Le signe linguistique

#### *Le modèle saussurien: le signe linguistique comme entité biplane.*

Saussure fait du signe linguistique l'unité de base de la langue. «Le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique(..). Le signe linguistique est donc une entité psychique à deux faces:

#### **CONCEPT** et **image acoustique**

Ces deux éléments sont intimement unis et s'appellent l'un l'autre (...) si (le mot latin) *arbor* est appelé signe, ce n'est qu'en tant qu'il porte le concept « arbre », de telle sorte que l'idée de la partie sensorielle implique celle du total ».

Le concept est le *signifié* du signe, l'image acoustique en est le *signifiant*. Saussure pose deux principes fondamentaux: l'arbitraire du signe et le caractère linéaire du signifiant. «Le signe linguistique est arbitraire (...) à preuve les différences entre langues et l'existence même de langues différentes: le signifié *bœuf* a pour signifiant b - ö - f d'un côté de la frontière, et o - k - s (*Ochs*) de l'autre (...)

Le mot *arbitraire* ne doit pas donner l'idée que le signifiant dépend du libre choix du sujet parlant; nous voulons dire qu'il est *immotivé*, c'est-à-dire arbitraire par rapport au signifié, avec lequel il n'a aucune attache naturelle dans la réalité.

Le signifiant, étant de nature auditive, se déroule dans le temps seul et a les caractères qu'il emprunte au temps: a) *il représente une étendue*, et b) *cette étendue*

*est mesurable dans une seule dimension: c'est une ligne. Ce principe est (...) fondamental et les conséquences en sont incalculables; son importance est égale à celle de la première loi. Tout le mécanisme de la langue en dépend.» [19, pp. 97 – 103]*

N.B. *Si le signe linguistique est, comme le montre Saussure, immotivé "au départ", il existe aussi des*

*signes motivés, tels les dérivés par rapport à leur base, les onomatopées, certaines interjections.*

Saussure fait également des remarques sur l'**immutabilité** du signe: si, par rapport à l'idée qu'il représente, le signifiant apparaît comme librement choisi, par rapport à la communauté linguistique qui l'emploie, il n'est pas libre, il est imposé. La langue apparaît comme une **convention** admise par les membres d'une même communauté linguistique et transmise aux générations suivantes.

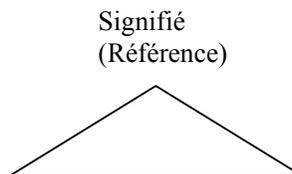
Cependant, selon Saussure, le temps, tout en assurant la continuité de la langue, a aussi pour effet "d'altérer" les signes linguistiques; c'est ce qu'on appelle la **mutabilité** du signe. Les changements peuvent être phonétiques, morphologiques, syntaxiques ou lexicaux.

L'ensemble des signifiés d'une langue donnée forme le **plan du contenu** de cette langue; l'ensemble des signifiants d'une langue donnée forme le **plan de l'expression** de cette langue. L'analyse du plan de l'expression conduit à la description du niveau phonique de la langue et de son correspondant graphique; l'analyse du plan du contenu conduit à la description du niveau sémantique à travers l'analyse des unités lexicales, vu que le sens se réalise à travers les relations entre ces unités.

#### *Le signe linguistique comme entité triplane: le triangle sémiotique*

Selon les tenants de l'approche « sémiotique » du signe linguistique, qui enrichit le modèle saussurien (il s'agit surtout des représentants de l'école américaine, dont le philosophe Ch.S. Peirce, les psycholinguistes Ogden et Richards, le logicien Ch. Morris), le signe est le résultat de l'utilisation par un locuteur d'une unité linguistique (Symbole) douée de sens (Référence) afin de référer à quelque chose d'autre que soi-même (Réfèrent, Objet). La représentation schématique de ce modèle est connue sous le nom de *triangle d'Ogden et*

*Richards ou triangle sémiotique:*



Signifiant (Symbole)	Réfèrent (Objet)
-------------------------	---------------------

N.B. *La relation entre Symbole (la forme linguistique) et Réfèrent n'est pas immédiate; elle s'instaure par l'intermédiaire de la Référence.*

### 3.3 Langue /vs./ parole

L'opposition langue / parole est l'opposition fondamentale établie par Saussure, qui définit **la langue** comme un produit social de la faculté du langage, un ensemble de conventions nécessaires pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. La langue existe dans la conscience de tous les membres d'une communauté linguistique comme "un trésor déposé par la pratique de la parole".

D'autre part, si le langage est hétérogène, la langue est de nature homogène; c'est un système de signes où il n'y a d'essentiel que l'union du sens et de l'image acoustique.

La langue est un système de **valeurs**, i.e. un système d'équivalence entre des éléments d'ordres différents, un système où chaque terme prend sa valeur "par opposition avec tous les autres et en vertu d'une convention". La valeur est considérée aussi bien dans son aspect conceptuel (plan du signifié) que dans son aspect matériel (plan du signifiant) Ainsi, le contenu d'un mot n'est déterminé que par "le concours de ce qui existe en dehors de lui", en le comparant avec les mots qui lui sont opposables; de même, tout phonème est une entité "oppositive, relative et négative": pour Saussure, "dans la langue il n'y a que des différences", conceptuelles ou phoniques.

Si la langue est pour Saussure "sociale dans son essence et indépendante de l'individu", **la parole** est "la composante individuelle du langage", l'utilisation individuelle de la langue par le sujet parlant. La parole est un acte de volonté et d'intelligence, un acte créateur de l'individu: la créativité linguistique est donc dans les faits de parole.

N.B. *Depuis Saussure, la linguistique se donne pour objet l'analyse aussi bien des systèmes des langues particulières que des lois générales qui se dégagent du fonctionnement comparé de plusieurs langues. Les lois de la langue sont mises en évidence à partir des réalisations du discours. Ce terme, qui n'apparaît pas chez Saussure, désigne ici l'usage de la langue à l'intérieur d'une communauté linguistique donnée, « la parole » étant la manière propre à chaque individu d'énoncer des faits de discours, i.e. de produire des messages oraux et/ou écrits.*

### 3.4 Système et structure

La linguistique structurale définit la langue comme un **système**, en ce sens qu'à chacun de ses niveaux il existe entre les unités linguistiques des relations telles que si l'un des termes est modifié l'équilibre du système est affecté. (Le terme de système arrive cependant à désigner tout ensemble de règles reliées entre elles ou tout groupe de termes associés entre eux).

Un ensemble de données linguistiques a une **structure** (est structuré) si, à partir d'une caractéristique définie, on peut constituer un système ordonné de règles qui en décrivent à la fois les éléments et leurs relations. Le concept de structure, synonyme parfois de système, est envisagé différemment par les diverses écoles structuralistes. Mais la structure apparaît toujours comme fonctionnant selon des lois; elle est caractérisée par les notions de totalité, de transformation, d'autorégulation.

N.B. *Les «microstructures» sont des sous-systèmes relativement autonomes à l'intérieur d'une structure plus large, en ce sens qu'elles présentent des régularités spécifiques. Ainsi par exemple, les noms de parenté ou les noms de métier à l'intérieur du lexique.*

### 3.5 Forme /vs./ substance

Chez Saussure, le terme **forme** est synonyme de "structure" et s'oppose à **substance**: la substance est la réalité sémantique ou phonique, la forme est le découpage spécifique opéré sur cette masse amorphe et issu du système de signes. "La langue est une forme et non une substance". La forme d'une langue s'exprime par les relations que les unités linguistiques entretiennent entre elles. Aussi la linguistique structurale se propose-t-elle de découvrir les rapports formels existant au sein de la structure de la langue. La substance est tout ce qui n'entre pas dans le système de relations constituant la structure linguistique: la matière phonique, le continuum psychique.

Hjelmslev oppose forme et substance tant au plan de l'expression qu'au plan du contenu. Pour lui, c'est la relation entre les deux formes qui forme l'objet de la linguistique.

### 3.6 Redondance

La langue est caractérisée par la redondance, propriété qui assure d'un côté la compensation des pertes d'information dans la transmission des messages (par le redoublement des marques, par exemple celles de type grammatical: les marques de féminin ou de pluriel en français) et d'un autre côté la possibilité de produire des énoncés longs et des

textes dans le respect des contraintes séquentielles. La langue comportant un nombre relativement restreint d'unités ainsi que des contraintes dans la combinaison de ces unités, la redondance est un facteur essentiel de son fonctionnement, lui permettant de transmettre un maximum d'information avec un minimum de signes. La redondance agit à tous les niveaux de la langue.

### 3.7 La double articulation du langage

Les successeurs de Saussure ont approfondi les notions de structure linguistique et de signe linguistique. C'est ainsi qu'André Martinet [15] a formulé la théorie de la **double articulation** du langage, selon laquelle les langues naturelles, en tant que systèmes de signes, permettent la construction de messages à partir d'unités minimales d'expression de deux types, hiérarchiquement disposés: les unités de la première articulation, unités douées de sens (= unités significatives): mots, syntagmes, phrases, dont les plus petites sont appelées morphèmes ou monèmes; les unités de la deuxième articulation, les phonèmes, unités minimales distinctives mais dépourvues de sens (non-significatives). La première articulation intervient tant sur le plan de l'expression que sur le plan du contenu et rend possible la production d'un nombre infini d'énoncés à partir d'un nombre fini de monèmes. La deuxième articulation ne se manifeste que dans le plan de l'expression, permettant de former à partir d'un nombre limité de phonèmes des centaines de milliers de signifiants différents.

N.B. *Le signifié (le contenu des unités linguistiques) se décompose à son tour en unités minimales de sens, mais celles-ci ne s'enchaînent pas linéairement (v. infra, 5.5.)*

### 3.8 Les universaux du langage

Ils sont des particularités communes à toutes les langues du monde: telle la double articulation du langage. On oppose les universaux de substance (les traits organisant la substance de la langue, comme les catégories de substantif et de verbe) et les universaux de forme (les combinaisons qui "manifestent" la substance, par exemple le fait que dans toutes les langues les outils sont nommés par référence à l'activité qu'ils permettent et non à leurs qualités physiques). Il existe des universaux phonologiques et grammaticaux, qui concernent le signifiant (Sa), des universaux sémantiques, qui concernent le signifié (Sé), et des universaux symboliques, qui concernent les rapports Sa – Sé, tel le fait que dans de nombreuses langues le mot

désignant *la mère* possède une consonne nasale.

### 3.9 Syntagmatique /vs./ paradigmatique

Saussure postule la nécessité de définir toute unité de la langue sur deux axes: l'axe paradigmatique des oppositions et l'axe syntagmatique des combinaisons. Le mécanisme de la langue repose selon lui sur des rapports de deux sortes:

➤ rapports syntagmatiques, ou rapports de combinaison « in praesentia » entre les éléments de l'énoncé effectivement réalisé, parlé ou écrit. Les éléments ou groupements d'éléments de la chaîne parlée ou écrite sont appelés *syntagmes*;

➤ rapports « associatifs », ou rapports « in absentia » des éléments de l'énoncé avec d'autres éléments, dont ils suscitent l'image dans l'esprit du sujet parlant. Saussure cite l'exemple du mot *enseignement*, qui éveille des associations avec *enseigner*, *renseigner*, et avec des termes comme *éducation*, *apprentissage*. La série des termes mis ainsi en relation est appelée *paradigme*. Plusieurs unités appartiennent au même paradigme si elles sont susceptibles de se substituer les unes aux autres dans le même contexte. Il existe des paradigmes morphosyntaxiques (p. ex. les paradigmes de déclinaison, de conjugaison), des paradigmes sémantiques, etc. Le même signe fait partie de plusieurs paradigmes, selon le point de vue dont on le considère.

Si les rapports paradigmatiques relèvent de la langue, Saussure estime que certains rapports syntagmatiques relèvent de la parole: ainsi les syntagmes figés appartiendraient à la langue, pendant que les syntagmes libres, appelés plus tard « syntagmes du discours », et les phrases constitueraient des faits de parole.

### 3.9 Le binarisme; le concept d'opposition

Tout signe linguistique est en opposition avec un autre, et c'est de cette opposition qu'il reçoit sa **valeur**, sa fonction dans le système de la langue.

Développée d'abord en phonologie, la théorie binariste postule que la plupart des relations entre les unités linguistiques s'établissent en fonction de la présence ou absence d'un trait distinctif. L'opposition est définie comme le rapport entre deux termes d'un même paradigme (**p** et **b**, consonnes occlusives bilabiales, s'opposent par les traits sourd/vs/sonore); Le **contraste**, par contre, se manifeste sur le plan syntagmatique: dans *lit*, les phonèmes **l** et **i** sont en contraste.

Cette théorie a été appliquée à d'autres domaines de la linguistique, en sémantique par exemple, où l'on

retrouve les oppositions animé/non-animé, humain/non-humain, etc. La sémantique structurale va cependant au-delà du binarisme, prenant en compte plusieurs types d'oppositions (v. *infra*, 7.5.4.)

### 3.10 Synchronie /vs. diachronie

L'étude synchronique porte sur un état donné de la langue, alors que l'étude diachronique prend en compte son histoire, son évolution, privilégiant les différences entre un état de langue et un autre. Pour Saussure, l'approche synchronique est indispensable à la saisie de la langue en tant que système; la diachronie est dans cette perspective une succession de synchronies. Cependant R. Jakobson insiste sur l'importance des clivages diachroniques à l'intérieur d'un état de langue donné: la langue n'est jamais parfaitement homogène, la synchronie doit être conçue de façon dynamique.

### 3.11 Conclusion

En guise de **conclusion** à ce sous-chapitre, nous citerons un passage de Genouvrier&Peytard [6, p. 107], qui retiennent l'essentiel de la théorie structuraliste en linguistique: « Pour communiquer par le langage, l'individu réalise à l'aide d'une langue donnée (...) des messages oraux ou écrits qui sont autant de faits de discours (...) Toute langue est un système de signes formés d'un signifiant et d'un signifié, indissolublement unis dans un rapport en soi arbitraire. Le signifiant résulte d'une combinaison de phonèmes à valeur purement différentielle, donc formelle. Le système phonologique d'une langue donnée s'appuie sur une substance sonore (la masse des sons qu'il est possible à l'homme d'articuler) dont l'étude n'est pas l'objet propre de la linguistique descriptive. Le signifié n'a lui aussi qu'une valeur purement différentielle et formelle par rapport aux autres signifiés du même système. Il réfère à une substance matérielle et intellectuelle (la masse de la réalité du monde extérieur et intérieur à l'homme) dont l'étude n'est pas l'objet propre de la linguistique descriptive.

Les oppositions linguistiques (...) mettent en évidence l'un des axes de la langue: l'axe paradigmatique. L'autre est l'axe syntagmatique. L'unité de communication (...) est la phrase, qui résulte de la combinaison sur la chaîne parlée des signes nécessaires au message; dans cette combinaison, chaque signe prend une fonction selon les possibilités définies par les lois

syntagmatiques de la langue considérée.

Toute langue est un système conventionnel et formel qui ne connaît de logique que la sienne propre ».

## 4 Méthodologie: principes de l'analyse structurale

### 4.1 Segmentation, identification, substitution

L'analyse structurale a pour but:

- d'identifier les unités minimales de la langue;
- de classer ces unités (démarche paradigmatique);
- de décrire les relations que ces unités peuvent contracter entre elles (démarche syntagmatique).

En développant la théorie saussurienne du système linguistique, les linguistes de l'Ecole de Prague et leurs successeurs (distributionnalistes ou glossématiciens) ont mis au point une méthode d'analyse dont la notion de base sur le plan syntagmatique est celle d'**environnement** = les éléments qui précèdent ou qui suivent une unité dans l'énoncé. L'ensemble des environnements dans lesquels une unité peut apparaître constitue sa **distribution**.

Pour identifier les unités à chaque niveau il faut segmenter la chaîne parlée: le corpus est formé d'ensembles d'énoncés qu'on va diviser par **segmentation** en différents éléments qui se présentent aux différents niveaux de la langue (les **constituants immédiats**); une fois les éléments dégagés, on établit leurs environnements et partant leur distribution. Le regroupement des distributions des éléments aboutit à l'établissement des **classes distributionnelles**. L'objet d'étude est le corpus, ce qui exclut toute référence au sujet parlant et fait de la linguistique distributionnelle une linguistique strictement de la langue au sens saussurien.

La procédure suivante est celle d'**identification**, consistant à reconnaître une unité à travers l'ensemble de ses occurrences (par exemple, reconnaître un phonème à travers toutes ses variantes de réalisation dans la prononciation). L'identification est rendue possible par l'existence des **invariants**, i.e. des éléments qui restent constants (dans l'exemple ci-dessus, les traits distinctifs du phonème).

La segmentation est indissociable de l'opération de **substitution** ou **commutation** = identification des unités discrètes. La commutation est le test utilisé afin d'établir si le remplacement d'une unité par une autre dans le plan de l'expression (phonème, morphème) entraîne une différence dans le plan du contenu ou inversement. On peut vérifier ainsi l'identité paradigmatique (l'aptitude à entrer dans

les mêmes constructions) de deux formes de la langue. Par exemple, dans *père/mère*, la substitution du phonème **p** par le phonème **m** entraîne une différence dans le plan du contenu: les deux unités appartiennent donc au même paradigme; de même, la substitution du sème [mâle] par le sème [femelle] dans le sémème /+personne +humain +adulte/ entraîne la différence au niveau lexical entre *homme* et *femme*.

Le test de commutation exige que soient définis des critères pertinents: ainsi, *siège* commute avec *table* dans le paradigme *meuble*, *chaise* commute avec *fauteuil* dans le paradigme des *sièges*.

N.B. *En glossématique, le terme de substitution s'applique aux remplacements d'une unité qui ne constituent pas une mutation (par exemple, remplacer une variante de phonème par une autre variante du même phonème: le R roulé par un R grasseyé en français).*

#### 4.2 Marqué /vs./ non marqué

En analyse structurale, que ce soit en phonologie, en morphologie, en syntaxe ou en sémantique, le terme de **marque** désigne "une particularité dont l'existence ou la non-existence dans une unité donnée suffit à l'opposer aux autres unités de même nature de la même langue" [4, p.309]. Ainsi, en morphologie française, le masculin ou le singulier sont non marqués par rapport au féminin et respectivement au pluriel, qui sont marqués.

D'autre part, vu que les termes se définissent par la présence ou l'absence d'un trait (formel ou sémantique), l'absence constitue un trait pertinent tout aussi significatif que la présence; elle est indiquée par le terme **zéro**. Ainsi, en français, le masculin, non marqué par rapport au féminin, sera considéré comme présentant la désinence zéro.

#### 4.3 L'isomorphisme

En vertu de l'existence du même type de relations combinatoires à deux niveaux différents de la langue, appelée **isomorphisme**, la même procédure d'analyse peut être appliquée aux deux niveaux; c'est un des axiomes permettant l'application au niveau sémantique de l'analyse structurale qui avait déjà fait ses preuves en phonologie.

### 5 Les niveaux d'analyse et les unités de la langue

Le terme **niveau** (ou **rang**) désigne en linguistique structurale les "niveaux de structure": la langue est une structure où une unité d'un niveau donné est

constituée de plusieurs unités du niveau immédiatement inférieur; en se combinant entre elles, plusieurs unités d'un niveau donné forment des unités du niveau immédiatement supérieur. Les niveaux de la langue sont hiérarchiquement subordonnés les uns aux autres à partir des unités supérieures (énoncé, texte) jusqu'aux **unités élémentaires (minimales)**, inanalysables en unités plus petites (les traits distinctifs des phonèmes). Les niveaux de la langue ainsi définis sont en même temps des niveaux d'analyse linguistique.

Un autre terme à prendre en considération est celui de **catégorie** ou **classe**, désignant un ensemble d'unités dont les membres peuvent apparaître dans les mêmes contextes syntagmatiques et entretiennent entre eux des relations particulières de type paradigmatique. La linguistique structurale fait la distinction entre les **catégories syntaxiques** qui définissent les constituants selon leur rôle dans la phrase, les **catégories lexicales** et les **catégories grammaticales**. Dans ce qui suit, nous allons présenter les niveaux de la langue et les unités de chaque niveau appartenant à ces trois types de catégories, ainsi que les unités spécifiques au plan du contenu.

#### 5.1 Le niveau transphrastique

Le niveau transphrastique est le niveau du **texte** (constitué d'une suite de phrases ou "énoncés"). Les relations transphrastiques sont indiquées par des "connecteurs" tels les conjonctions, les adverbes, etc.

**5.2 Le niveau phrastique** est le niveau de la **phrase** dont les unités constituantes sont les **syntagmes** (combinaisons de plusieurs unités linguistiques). Le SN (Syntagme nominal,

également appelé Groupe nominal, GN) et le SPred (Syntagme prédicatif, également appelé Groupe prédicatif, GPréd) sont les **constituants immédiats** de la phrase.

Le syntagme est toujours constitué d'une suite d'éléments et il est un constituant d'une unité de rang supérieur; c'est une unité linguistique de rang intermédiaire.

NB. *Certains linguistes structuralistes ont proposé des termes propres pour dénommer les unités du niveau phrastique. Ainsi, chez A. Martinet, le **synthème** est un segment d'énoncé formé de plusieurs monèmes lexicaux et qui fonctionne comme une unité syntaxique minimale (p. ex. les mots dérivés). Chez Bloomfield, qui envisage les deux plans de la langue – expression et contenu – toute "forme grammaticale" présente une "disposition*

*grammaticale*” ou *forme tactique* et un “*sens*” ou *épisémème*. La *disposition grammaticale* prend quatre formes (*traits simples* ou **taxèmes**): l’ordre des constituants, la modulation (*intonation*), la modification des phonèmes selon l’environnement, la sélection des formes ayant la même disposition grammaticale mais des sens différents. Le **tagmème** est la plus petite unité signifiante. Les formes grammaticales complexes peuvent comporter plusieurs tagmèmes..

### 5.3 Le niveau morphologique

Le niveau morphologique est le niveau des **morphèmes** dont les unités constituantes sont les phonèmes. “Dans l’analyse en constituants immédiats, le morphème est le plus petit élément significatif individualisé dans un énoncé, que l’on ne peut diviser en unités plus petites sans passer au niveau phonologique” [4, p.324]. C’est l’unité minimale de la première articulation. Les morphèmes sont déterminés par la segmentation.

N.B. A. Martinet nomme **morphèmes** les seuls éléments (ou monèmes) grammaticaux, en les opposant aux **lexèmes** = monèmes lexicaux. Le **monème** est pour lui l’unité significative élémentaire.

Le morphème grammatical est appelé par B. Pottier [17] **grammème** (affixes, articles, prépositions), le morphème lexical conservant le nom de **lexème**. Ce que les grammèmes d’une lexie lui apportent en tant que substance sémantique est appelé **fonctème**.

#### 5.3.1 Le lexème

Le lexème est l’unité de base du lexique (qui relève de la langue), s’opposant ainsi au *mot* comme unité du vocabulaire (qui relève de la parole). Certains linguistes, cependant, identifient le lexème à l’unité de signification, qui peut être supérieure au mot. Pour B. Pottier, les lexèmes forment un inventaire ouvert, illimité, pendant que les grammèmes sont en nombre limité; cependant, en français, les lexèmes sont dépendants (= leur actualisation exige le recours aux grammèmes). Les lexèmes ont un contenu sémique ou *sémème*, consistant en un ensemble de *sèmes*. (v. *infra*, 5.5.). B. Pottier appelle **lexie** l’unité de comportement lexical, opposée au morphème – le plus petit signe linguistique – et au mot – unité minimale construite: il existe des lexies simples (= mots) ainsi que des lexies composées et des lexies complexes, pouvant contenir plusieurs mots intégrés ou en voie d’intégration (mots composés, sigles, expressions figées) et qui peuvent être classées dans des catégories grammaticales telles *nom*, *verbe*, *conjonction*, etc.

**L’archilexème** représente la réalisation lexicale d’un *archiséme*. Ainsi l’archilexème *agrume* représente l’ensemble des traits pertinents communs aux membres de la famille *orange*, *pamplemousse*, *mandarine*, *citron*.

NB “Lexème” et “sémème” apparaissent ici comme des façons différentes de se représenter l’unité de signification. Ceci justifierait le reproche fait à la sémantique structurale, qui n’aurait été “qu’une addition de traits ad hoc à l’intérieur du lexème pris comme unité de signification” [4, p.286].

### 5.4 Le niveau phonologique

Le niveau phonologique est le niveau des **phonèmes** dont les unités constituantes sont les **traits distinctifs**. Le phonème est l’unité de la deuxième articulation, la plus petite unité dépourvue de sens délimitable dans la chaîne parlée. Les différentes langues présentent des inventaires de phonèmes dont le nombre varie de 20 à 70. Les **phonèmes suprasegmentaux (prosodèmes)** - d’accent, de longueur, d’intonation – sont des traits qui affectent des séquences dont les limites ne correspondent pas au découpage phonématique et qui forment une suite parallèle à la suite segmentale; l’énoncé oral est la résultante de ces deux suites parallèles. **L’archiphonème** est l’ensemble des traits pertinents communs à deux phonèmes dont l’opposition est neutralisable. (Ainsi l’archiphonème E des phonèmes *E ouvert* et *E fermé* réunit les traits *vocalique*, *palatal*, *non labialisé*, *ouverture intermédiaire*). Le **trait distinctif (pertinent)** est la plus petite unité linguistique, dépourvue de sens, constitutive du phonème mais non délimitable dans la chaîne parlée. Les traits distinctifs sont des éléments acoustiques ou articulatoires susceptibles d’opposer dans une langue donnée deux énoncés de sens différent. Les oppositions communes à toutes les langues seraient, selon R. Jakobson, *consonantique/non-consonantique*, *vocalique/non-vocalique*, *compact/diffus*, *voisé/non-voisé*, *nasal/non-nasal*, *continu/discontinu*, *strident/mat*, *tendu/lâche*, *bloqué/non-bloqué*, *grave/aigu*, *bémolisé/non-bémolisé*, *diésé/non-diésé*. (p. ex. *pain/bain* s’opposent en français par la distinction minimale à l’initiale entre le trait grave [+ labial] et le trait aigu [+ dental]).

N.B. On définit parfois le trait pertinent, à la différence du trait distinctif, comme un trait phonique qui “joue un rôle” dans la communication même s’il n’a pas de fonction distinctive.

Il convient de mentionner aussi le **graphème** comme élément d’un système d’écriture (telle la lettre dans l’écriture alphabétique). Les

correspondances phonème – graphème varient d’une langue à l’autre. Ainsi, le phonème représentable en français par la suite de graphèmes *ch* ou en anglais par la suite de graphèmes *sh* a pour représentant en roumain le graphème unique *ș*.

### 5.5 Les unités de sens

**Le sème** [cf.5, 9, 14] est l’unité minimale de contenu, unité indécomposable. Il peut être considéré comme un universel sémantique (ou conceptuel): les mêmes sèmes sont présents dans les plans du contenu de toutes les langues naturelles (*animé, objet, mâle, femelle, action* etc.) Selon Bernard Pottier, il y aurait des sèmes spécifiques au sens lexical, appelés *sèmes substantiels* (*objet, pour écrire, etc.*) et des sèmes relevant de l’information grammaticale, appelés *sèmes relationnels* (*possessif, démonstratif, etc.*) Un ensemble organisé de sèmes substantiels forme un *sémème*. Un ensemble organisé de sèmes relationnels forme un *catégorème*.

**Le sémème** représente le sens global d’un lexème, renfermant tous les sèmes pertinents pour sa définition. Un sémème est composé d’au moins deux sèmes. En même temps, deux sémèmes peuvent différer par un seul sème. A l’intérieur d’un sémème, certains sèmes forment un ensemble hiérarchisé, où les sèmes de rang inférieur impliquent logiquement les sèmes de rang supérieur et d’un niveau plus élevé de généralité (p. ex. *humain – animé – concret*). Du point de vue fonctionnel, le sémème comprend des **sèmes génériques**, des **sèmes spécifiques** et des **sèmes virtuels** (connotatifs, encyclopédiques, périphériques). Par exemple, le substantif *collaboration* actualise les sèmes *génériques* [–concret], [+action], [+sujet humain], les *sèmes spécifiques* [travail], [participation à un groupe] et les *sèmes virtuels* [péjoratif], [assistance à l’ennemi en temps de guerre]. Les sèmes spécifiques ou *sèmes nucléaires* forment le noyau sémique du sémème (sa différence spécifique). Les sèmes nucléaires sont stables, constituent l’invariant du sens et s’actualisent dans tous les contextes où le lexème correspondant est utilisé. Les sèmes génériques ou classèmes donnent le genre prochain, commun à plusieurs sémèmes d’un paradigme sémantique. Ils ont donc la propriété d’appartenir à au moins encore une autre unité du contexte où un lexème est utilisé, assurant ainsi l’unité (la cohérence) du discours.

**L’archisémème** est un sémème d’une faible densité sémique, d’un degré élevé d’abstraction, de

généralité; il comprend les sèmes communs à toute une classe d’autres sémèmes. (SIÈGE est l’archisémème de la classe *chaise, tabouret, fauteuil, canapé, etc.* Il est caractérisé par les sèmes *objet fabriqué, meuble, pour s’asseoir*). Certains archisémèmes ont des correspondants dans le plan de l’expression, appelés archilexèmes.

**L’épiséme** est un signifié global, une unité de sens correspondant dans le plan de l’expression aux locutions, proverbes, expressions figées. Ce signifié global est réparti sur plusieurs faux signifiants, qui n’ont de sens que dans leur ensemble. Dans l’interprétation de ce sens, les classèmes jouent un rôle fondamental. (Ex. *prendre la poudre d’escampette = s’enfuir*)

**Le métasémème** est une unité de sens complexe, à caractère dynamique (remplacement d’un sémème par un autre sémème), un “procès métasémique” consistant en la suppression ou l’adjonction de sèmes en contexte et qui conduit ainsi à des changements de sens des lexèmes, à l’apparition de figures de sens (ou *tropes*).

## 7 De la linguistique structurale à la grammaire structurale

La façon dont la linguistique structurale envisage les niveaux de la langue a conduit à ce qu’on pourrait appeler un regroupement des domaines de la grammaire traditionnelle: ainsi par exemple, la morphologie et la syntaxe se rencontrent dans la *morpho-syntaxe* qui comporte une approche paradigmatique des morphèmes et une approche syntagmatique des règles de combinaison. Cependant la construction d’une phrase est d’ordre *syntactico-sémantique*. Aussi, en analyse structurale, morpho-syntaxe et sémantique s’allient-elles pour rendre compte du fonctionnement de la langue. De même, la lexicologie et la sémantique se rencontrent au moins partiellement dans la *sémantique lexicale*. C’est dans cet esprit que nous allons présenter brièvement dans ce qui suit les principaux chapitres d’une grammaire structurale du français.

### 7.1 Les acceptions du terme «grammaire»

Chaque niveau de la langue a ses règles spécifiques; l’ensemble des règles de combinaison de tous les niveaux forme selon les linguistes structuralistes **la grammaire** de la langue en question.

C’est là une des acceptions du terme *grammaire*, les deux qui nous intéressent ici étant: b) une description ou analyse de la structure d’une langue donnée [cf. 2] et c) un ensemble de règles

prescriptives définissant un état de langue considéré comme « correct ». C'est au sens (b) ci-dessus que nous nous rapporterons.

### 7.2 Phonétique et phonologie

Il existe en français trois catégories de phonèmes: les voyelles, les consonnes et les semi-voyelles ou semi-consonnes. A l'intérieur de ces catégories, un classement plus rigoureux est fondé sur les oppositions de traits distinctifs: voyelles orales/nasales, ouvertes/fermées, antérieures/postérieures, etc.; consonnes sourdes/sonores, orales/nasales, etc. On prend également en considération la fréquence des phonèmes, ce qui a des conséquences didactiques importantes: on enseignera en premier les phonèmes les plus fréquents, dont les dix premiers sont pour le français A, R, L, E fermé, S, I, E ouvert, E muet, T, K.

La phonétique descriptive n'ignore pas les phonèmes suprasegmentaux, notamment l'accent et l'intonation, ni les phénomènes de phonétique suprasegmentale (enchaînement, liaison). Une approche didactique impose aussi la prise en considération des correspondances phonème – graphème et l'utilisation de l'alphabet phonétique.

### 7.3 L'orthographe

Elle est abordée du point de vue synchronique selon trois principes: distinguer avec précision les ordres oral et scriptural, situer l'analyse par rapport aux niveaux fondamentaux (phonologique, grammatical, lexical et sémantique), repérer dans l'ensemble global les sous-ensembles systématisés susceptibles d'une analyse structurale.

### 7.4 Morpho-syntaxe

La composante « morphologie » étudie les morphèmes, tels en français l'ordre des mots, les flexions nominale et verbale, les morphèmes de degré d'intensité et de comparaison, les morphèmes négatifs et interrogatifs, etc. La composante « syntaxe » s'occupe de l'étude des règles combinatoires, notamment à l'intérieur de la phrase.

**La phrase** est envisagée comme un énoncé dont chaque constituant assume une fonction.; dans la parole, elle est accompagnée d'une intonation, qui aide entre autres à identifier le type de phrase: déclarative (assertive, énonciative), exclamative, interrogative, injonctive (impérative). Du point de vue de sa finalité dans la communication, la phrase *pose* (énonce) quelque chose (= prédicat, rhème) à propos de quelqu'un ou de quelque chose (= thème). La phrase s'organise le plus souvent autour

d'un verbe. Il existe cependant des phrases sans verbe (ex. *Jolie, cette fille!*) Une phrase sans prédicat est dite incomplète (ex. *Le chat!*). Il existe aussi des phrases qui ne comportent que le prédicat, le thème étant sous-entendu (ex. *Magnifique!*)

Les phrases complètes se divisent en **phrases simples** et **phrases complexes**: la phrase simple comprend une seule proposition organisée autour d'un verbe à un mode personnel ou à l'infinitif; la phrase complexe comporte plusieurs propositions en rapport de juxtaposition, de coordination ou de subordination. Les phrases sont représentées par des suites finies de morphèmes, formant des syntagmes; ceux-ci sont les éléments constitutifs (les constituants) de la phrase: le syntagme nominal (SN), le syntagme prédicatif (SPred.), le syntagme verbal (SV), etc.

On appelle **phrase-noyau** ou phrase nucléaire la phrase déclarative active transitive réduite à ses constituants fondamentaux, SN1 (sujet) et SPred. Les éléments linguistiques constitutifs d'un syntagme peuvent être des morphèmes lexicaux ou grammaticaux.

L'analyse en constituants immédiats représente la phrase sous la forme d'une construction hiérarchisée d'éléments emboîtés les uns dans les autres; elle montre comment la phrase se décompose en syntagmes et ceux-ci en unités plus petites.

Ex. *Ce matin, la fille blonde a envoyé une carte à son amie.*

P = SN1 + SPred.

SN1 = Pd (prédéterminant) + N + D (déterminant):  
*la fille blonde.*

SPred = SV + SAdv.

SV = Aux.(a) + V (*envoyé*) + SN2 (compl. d'objet direct, *une carte*) + SN 3 (complément d'objet indirect, *à son amie*) SAdv. = CIRC (circonstant temporel *ce matin*)

Le Pd., le GN2 et le GN3 sont des constituants obligatoires des syntagmes auxquels ils appartient; le D et le CIRC. en sont des constituants facultatifs.

Selon E. Genouvrier et J. Peytard [v. 6, p.133], les phrases de base du français sont au nombre de sept:

1. SN1 + Vi (CIRC.) *Il se promène dans le parc.*  
(Vi = intransitif)
2. SN1 + Vt + SN2 (CIRC.) *Chaque soir, elle arrose le jardin.* (Vt = transitif)
3. SN1 + Vt + SN3 (CIRC.) *A l'école, l'enfant obéit à son maître.*
4. SN1 + Vt + SN2 + SN3 (CIRC.) *Hier, elle a envoyé une carte à son amie.*

5. SN1 + V être +Adj./SN2/SN3 (CIRC.) *En hiver le lac est glacé; Mon frère est un bon nageur; Il est en France depuis un an.*
6. V Impers (suite de V Impers.) (CIRC.) *Il neige depuis deux jours.*
7. Présentatif + suite de présentatif (CIRC.) *Voici des fleurs; C'est mon frère; Il y a des oeufs dans le frigo.*

### 7.5 Lexicologie et sémantique

La lexicologie en tant qu'« étude scientifique du lexique » adopte les méthodes de la linguistique structurale pour donner une description cohérente du lexique à travers ses micro-structures spécifiques. La démarche en est avant tout synchronique; on fait une distinction nette (imposée par la prise en compte de l'usage, de l'exercice effectif de la langue) entre l'ordre oral et l'ordre scriptural. L'analyse est faite au niveau syntagmatique (les mots sont présentés dans leurs contextes d'emploi) et au niveau paradigmatique (sont mis en évidence les paradigmes lexicaux où

les mots sont associés selon des principes variés). La grammaire structurale décrit à la fois les structures lexicales où les mots sont insérés et les structures sémantiques où les mots prennent sens.

#### 7.5.1 Lexique et vocabulaire

On fait la différence entre le lexique général (l'ensemble des unités lexicales qu'une langue donnée met à la disposition des locuteurs), le lexique individuel (les mots qu'un locuteur particulier est capable de comprendre et d'utiliser) et le vocabulaire (l'ensemble des mots effectivement utilisés par un locuteur dans une situation donnée).

Le lexique général du français se découpe d'une part selon la situation d'usage (critère sociolinguistique), en français courant / soigné / familier / populaire / argotique, de même qu'en français standard / spécialisé.

D'autre part, la grammaire structurale prend en compte les caractères statistiques du lexique et du vocabulaire; c'est ainsi que naissent les fameuses listes du *Français fondamental* [7], dont le but premier était d'identifier le vocabulaire le plus fréquemment employé dans la langue orale, et à partir de là, d'élaborer une nouvelle méthodologie d'enseignement du français. (Le noyau en comptait au début 1063 mots). Au critère de la fréquence s'ajoute le critère de la disponibilité (appliqué dans

les enquêtes utilisant des questionnaires établis sur des centres d'intérêt) qui met en évidence le vocabulaire disponible, i.e. les mots de faible fréquence, mais usuels et utiles, tels les termes de parenté. Ces travaux sont entre autres à l'origine des méthodes audio-visuelles dont ils fondent la progression.

Enfin, l'identification des mots thèmes et des mots clés dans les textes d'auteurs a renouvelé l'analyse de texte. (Les mots thèmes sont les mots les plus fréquents du vocabulaire d'un auteur. Les mots clés sont ceux dont la fréquence dans un texte donné présente un écart maximal par rapport à leur fréquence normale). Les *index* rangent les mots par ordre alphabétique et par ordre de fréquence, donnant aussi des listes de mots-thèmes et de mots-clés. Les *tables de concordance* présentent dans l'ordre alphabétique tous les mots d'un texte accompagnés de contextes de dimension variable. Ces « dictionnaires statistiques » sont supposés permettre une lecture et/ou une analyse plus efficace du texte.

#### 7.5.2 Lexicologie et lexicographie

La lexicologie structurale a des applications directes en lexicographie: les lexicographes

renoncent aux citations littéraires au profit d'énoncés fabriqués ou tirés des médias, substituent à la définition une *description du sens* des mots (où la construction syntaxique joue un rôle important). Un bon exemple en est fourni par le *Dictionnaire du français contemporain* [3], établi sur une base synchronique et qui retient environ 25000 mots dont les définitions constituent en fait des traductions explicites des traits sémantiques distinctifs apparaissant dans des structures syntaxiques données. Ce dictionnaire se veut un outil didactique destiné à l'apprentissage du français.

#### 7.5.3 De la lexicologie à la sémantique: les «champs»

Les unités lexicales étant des unités à deux faces (signifiant et signifié, expression et contenu), leurs relations peuvent admettre trois structures différentes, fondées sur les rapports: a)des signifiants seulement, b)des signifiés seulement ou c)des signifiants et des signifiés.

Le lexique est découpé en micro-structures ou **champs** qu'on tente par la suite de relier en macro-structures (structures de structures). Un mot peut appartenir à plusieurs de ces micro-structures, selon

le type de rapport que l'on envisage: opposition, identité, association. Pour expliquer le sens d'un mot en synchronie, la grammaire structurale fait donc appel à ses relations à l'intérieur des systèmes de la langue.

**Les champs morphologiques** reposent sur des analogies au plan du signifiant. On considère que le domaine où ce type de structuration est le mieux illustrée est celui de la **formation de mots** ou la **dérivation**. Les similitudes formelles organisent les mots en groupements homogènes: les mots dérivés formés à l'aide du même suffixe, du même préfixe (champs affixaux) ou à partir de la même base de dérivation appartiennent au même champ morphologique.

**Les champs sémantiques** dits *notionnels*, *associatifs* ou *conceptuels* sont des ensembles organisés au plan du signifié, tous les éléments de l'ensemble ayant un dénominateur sémantique commun (démarche onomasiologique). Ch. Bally propose sous la dénomination de **champ associatif** un groupement de mots fondé sur une série de rapports analogiques. Par exemple, le champ associatif de *liberté* a la configuration suivante: - *liberté, délivrance*, etc. - *libre, indépendant, délivré*, etc. - *libérer, affranchir, délivrer*, etc. - *libérateur, sauveur*, etc. - *servitude, servage, captivité, emprisonnement*, etc. - *esclave, captif, prisonnier*, etc. - *asservir, enchaîner, emprisonner*, etc. - *tyrannie, pouvoir, impérialisme*, etc. Les champs associatifs sont délimités par les éléments périphériques d'autres champs. La série ci-dessus, par exemple, peut être considérée comme la frontière du champ *pouvoir politique*, où d'autres séries s'insèrent (p. ex. *démocratie, république, monarchie, empire*, etc.)

**Les champs thématiques** (terme qui appartient à G. Matoré) représentent les ensembles de termes fonctionnellement possibles à l'intérieur d'une situation thématique donnée. L'organisation du champ se fait en fonction des éléments appartenant à l'activité psychosociale. Matoré étudie surtout le côté matériel, économique, technique ou politique du lexique, tel le champ *d'Art et de technique vers 1765*. A. J. Greimas étudie à son tour le champ de *La mode en 1830*.

D'autres champs sémantiques ont pour point de départ un mot dont on recherche le ou les sens (démarche sémasiologique). Ceci se réalise, en synchronie, à partir de l'étude d'un corpus de textes oraux ou écrits où le mot figure. Le traitement linguistique du corpus implique le respect des principes fondamentaux de la grammaire

structurale: a) la prise en compte de la structure paradigmatique, des oppositions où le mot s'insère (p. ex. monter/descendre, monter/démonter, monter/grimper, monter/montage, etc.) et b) la prise en compte des rapports syntagmatiques que le mot entretient (p. ex. quel type de sujet/de compléments admet tel verbe, quels mots accompagnent de préférence tel mot).

A.-J. Greimas fait appel au dictionnaire pour établir des champs sémasiologiques dont la configuration lui permettra d'analyser la structure du sémème; ainsi par exemple, il étudie le mot *tête* selon les contextes où il apparaît et selon les paradigmes où il figure, employant la méthode des commutations pour arriver à établir les sémèmes que ce mot recouvre.

Les propriétés syntaxiques permettent elles aussi de construire des champs sémasiologiques: c'est en particulier le cas des verbes présentant des caractéristiques syntaxiques communes (champs syntaxico-sémasiologiques). Ainsi, les « verbes de mouvement » comme *aller, partir, venir, courir*, etc. sont intransitifs et peuvent être immédiatement suivis d'un infinitif.

N.B. *L'opposition champ onomasiologique/ champ sémasiologique ne saurait être absolutisée: les deux perspectives sont complémentaires.*

**Les champs lexicaux** sont des ensembles de termes unis par au moins un sème que l'on appelle *valeur du champ*, et disjoints par au moins un sème également: *glacial, froid, tiède, chaud, brûlant* constituent un champ lexical du français.

**Les champs morpho-sémantiques** (terme qui appartient à P. Guiraud [10]) combinent les relations de forme (Sa) et de sens (Sé), dans une double perspective synchronique et diachronique. Ils groupent un mot avec la totalité de ses dérivés et composés, auxquels s'ajoutent les dérivés sémantiques (les synonymes et les antonymes).

La répartition des champs a également été représentée comme suit:

	de mots (noyau formé par un mot)	-morphologique (ressemblance formelle); -syntagmatique (relations contextuelles).
Champ linguistique (ensemble de mots formant une unité		

structurale hiérarchisée)		
	d'idées (noyau formé par un concept)	-conceptuel (groupement de mots selon leur affinité avec le concept- noyau); -contextuel (mots liés au concept central par l'association ou par la contiguïté contextuelle- situationnelle).

#### 7.5.4 Sémantique

L'analyse structurale du sens trouve des applications dans plusieurs domaines:

□ La prise en compte des **traits sémantiques** des parties du discours permet autant leur caractérisation que leur classification. Ainsi, les noms ou les verbes, mots sémantiquement "pleins" peuvent être décrits à l'aide de leurs traits spécifiques et classés selon leurs traits génériques.

Certains des traits génériques relèvent plutôt du sens grammatical (transitif/intransitif pour les verbes), d'autres révèlent un rapport particulier au référent (commun/propre pour les noms), d'autres enfin sont spécifiques au sens lexical: concret/abstrait, personne/non-personne (noms), statique/dynamique (noms et verbes), [+interaction verbale], [+déplacement] (verbes).

Les traits spécifiques des noms se rapportent à des catégories sémiques comme la forme, la dimension, le poids, la consistance, la position dans l'espace, etc. Les traits spécifiques du sémantisme verbal se laissent décrire sous la forme d'une "structure casuelle et de rôles". Ainsi par exemple, le verbe *vendre* présente un schéma structurel comprenant les rôles *possesseur 1 (le vendeur)*, *possesseur 2 (l'acheteur)*, *objet (à vendre)* et un schéma actionnel selon lequel *l'objet est transféré du possesseur 1 initial au possesseur 2 final, moyennant une somme d'argent.*

Les traits sémantiques génériques sont également envisagés comme responsables des virtualités combinatoires des mots sur la chaîne discursive.

□ Les **relations sémantiques** sont décrites à l'aide des moyens de l'analyse structurale, en synchronie, sur les deux axes: paradigmatique et syntagmatique.

Les relations **paradigmatiques** s'instaurent entre des unités linguistiques en rapport de sélection (qui ne peuvent pas figurer ensemble dans la chaîne discursive et sont en général substituables l'une à l'autre dans un contexte donné):

a) La **polysémie** est une relation entre signifiant et signifié; c'est l'état d'un signifiant qui recouvre des signifiés différents entre lesquels existe une *intersection* sémantique. En tant que phénomène de langue, la polysémie est non-intentionnelle et se manifeste comme un ensemble de signifiés virtuels attachés à un signifiant unique.

La polysémie s'oppose à l'**homonymie**, définie comme l'existence d'un signifiant unique pour deux signifiés (sémèmes), en l'absence d'un noyau sémique commun.

b) L'**hyponymie** illustre une relation logique que certains chercheurs appellent *inclusion unilatérale* et d'autres, *implication asymétrique*. Elle est définie comme *la relation entre deux expressions A et B où A implique nécessairement B et B n'implique pas A.* Dans cette relation, A est l'**hyponyme** de B et B est l'**hyperonyme** de A. La relation d'hyponymie s'établit à l'intérieur du sémème, entre les sèmes génériques (ex. [+personne] – [+animé] – [+concret]) mais aussi entre les classes de référents et partant entre les lexèmes, le plus souvent entre des lexèmes nominaux: l'hyponyme est un nom subordonné à un autre nom, son hyperonyme. (p. ex. *rose, tulipe, oeillet, etc.*, sont les hyponymes de *fleur*). Les emboîtements des classes de référents conduisent parfois à l'existence de véritables édifices hyponymiques à plusieurs étages. Aussi la prise en compte de la relation d'hyponymie permet-elle la classification des lexèmes par ordre de généralité, et partant la structuration du lexique selon un principe hiérarchique paradigmatique qui va du plus général au plus particulier (cependant, cette opération n'est pas possible dans tous les cas).

c) La **synonymie** apparaît comme une relation sémantique paradigmatique qui se manifeste syntagmatiquement, à savoir la relation entre deux ou plusieurs lexèmes ou lexies dont un même sémème définit les emplois. Au niveau **sémémique**, la synonymie est rendue possible par la neutralisation contextuelle des sèmes différentiels des sémèmes concernés. Au niveau **lexématique**, la synonymie apparaît comme une identité partielle et fonctionnelle (un rapport d'*équivalence*) entre des unités linguistiques substituables dans certains contextes. On dira ainsi que deux mots sont synonymes si la substitution de l'un par l'autre dans un énoncé donné ne modifie pas le sens global de

cet énoncé.

La synonymie **absolue** (totale, parfaite), très rare, concerne seulement les lexèmes monosémiques et se manifeste surtout dans les langues de spécialité (les terminologies scientifiques et techniques). La synonymie est surtout envisagée comme **relative** (en prenant en compte les différences au niveau sémémique) ou **partielle** (en prenant en compte la limitation par différents facteurs de la possibilité de substitution réciproque des synonymes).

d) **L'antonymie** est envisagée comme un rapport généralement binaire entre des sémèmes («formules componentielles») dont les sèmes («les constituants») contrastent systématiquement, un reflet du rapport d'*exclusion logique*. Les antonymes ont la même classe morphologique (verbes, adjectifs, noms, adverbes, prépositions), un nombre de sèmes communs et une série de sèmes opposables qui représentent les pôles d'un axe sémique, i.e. d'une structure minimale de sens (p.ex. *lourd / léger* s'opposent sur l'axe de la pesanteur, *garçon / fille* s'opposent sur l'axe du sexe, etc.)

L'opposition binaire n'est cependant pas la seule relation logique qui sous-tende l'antonymie. Aussi a-t-on classé les antonymes, selon les types d'opposition dont ils relèvent, dans les catégories suivantes:

I. Opposition binaire: a) présence /vs./ absence d'une certaine qualité (opposition privative: *animé/non-animé*); b) présence de deux qualités contraires appartenant à la même catégorie (opposition équipollente: *homme/femme*)

II. Opposition non-binaire: a) opposition non-scalaire: par exemple, les oppositions à trois termes, A, B, C, où le terme moyen C n'est ni A ni B: *vendable* (qui se vend bien) / *invendable* (qui se vend très mal, qu'on ne peut pas vendre) / vs. / *non-vendable* (qui n'est pas à vendre); b) opposition scalaire ou graduelle - existence d'une échelle de gradualité dont les termes sont caractérisés par différents degrés de la même propriété ou particularité (*chaud/froid*)

□ La sémantique structurale se donne aussi pour but d'identifier les règles sémantiques qui régissent la combinatoire lexicale ou lexico-sémantique, fondamentalement orientée vers les représentations que l'on se fait de l'univers référentiel. Celle-ci est formée de *lexèmes coprésents* (= présents ensemble, co-occurents) dans un même syntagme ou dans un même énoncé. Les règles sémantiques sont des règles de combinaison entre les sémèmes recouverts par ces unités lexicales; elles régissent les **relations sémantiques syntagmatiques**.

L'existence d'une base classématique commune assure la **compatibilité sémantique** des unités lexicales. Plus exactement, pour que deux sémèmes soient compatibles, il faut qu'il ne contiennent pas de sèmes qui s'opposent directement.

Il existe aussi une compatibilité purement linguistique, déterminée par les latitudes combinatoires que chaque lexème possède dans une langue naturelle donnée. Au niveau intrasyntagmatique ainsi que dans le cas des lexies complexes on fait la distinction entre:

➤ La **combinatoire libre**: lexèmes à très vastes latitudes combinatoires, unités libres ou discursives, qui peuvent se combiner avec n'importe quelles autres unités, dans les limites de l'acceptabilité sémantique: ex. *boire de l'eau / du vin / du thé* etc.

➤ La **combinatoire limitée**: lexèmes à latitudes combinatoires moyennes, unités semi-figées, caractérisées par une certaine liberté de combinaison: ex. *courir un risque, un danger*

➤ La **combinatoire figée**: lexèmes à latitudes combinatoires très limitées, réduites parfois à un seul autre lexème, unités figées (locutions, expressions idiomatiques), qui ont un sens global, unique, et une syntaxe fixe: ex. *nez aquilin, hocher la tête, être sur la sellette*.

### 7.5.5 De la sémantique à la stylistique

L'analyse structurale du sens intéresse aussi la stylistique, notamment en ce qui concerne la description des figures de sens ou **tropes**.

Les tropes, procédés sémantiques du langage ordinaire, sont définis comme des *métasémèmes*, à savoir des *sémèmes construits par la violation intentionnelle des règles du système linguistique*. Le signifiant d'un trope renvoie à un signifié autre que son signifié habituel, et qui n'a pas de signifiant présent dans le segment de discours. À ce titre, les tropes ont les caractéristiques suivantes: ils se signalent de soi dans l'énoncé; ils sont obligatoires pour l'acceptabilité sémantique des énoncés où ils apparaissent; ils sont isolables sur des constituants isolés de ces énoncés.

Il y a trope si, dans un fragment de discours, l'effet de sens produit ne se réduit pas à celui qui résulte du simple arrangement lexico-syntagmatique. Les tropes sont des phénomènes de discours caractérisés par le dynamisme, impliquant des opérations du type de l'adjonction et/ou de la suppression de sèmes.

**La métonymie** est fondée sur un jugement de contiguïté: sont utilisés l'un à la place de l'autre deux signifiants dont les signifiés sont contigus, en

vertu de rapports de contiguïté spatiale, temporelle ou causale: ex. *boire un verre*. La métonymie opère un changement dans l'intension.

**La synecdoque**, par contre, est envisagée comme opérant un changement dans l'extension: elle substitue à un lexème un autre lexème d'extension différente; il y a entre les deux une inclusion logique (l'espèce dans le genre), ou matérielle (la partie dans le tout) ex. *une voile à l'horizon*.

Si la métonymie et la synecdoque, qui portent sur la référence, se placent au niveau dénotatif, **la métaphore** est envisagée comme relevant à la fois de la dénotation et de la connotation: elle se manifeste par une rupture de l'isotopie dénotative et l'instauration d'une nouvelle isotopie, connotative. La source de la métaphore est conçue

par certains comme une sorte d'intersection sémique entre deux sémèmes, entre le sens propre et le sens métaphorique (*Cette jeune fille est un bouleau* s'expliquerait par le trait « flexible », qui serait commun à « jeune fille » et à « bouleau »), par d'autres comme la possibilité de trouver de nouveaux sèmes communs, voire comme l'obligation pour le Récepteur à construire ou à imaginer un trait sémique commun, en fonction du contexte, de la situation référentielle désignée par les sémèmes en question (et aussi de la situation énonciative dans laquelle les lexèmes concernés sont employés).

N.B. *La métaphore reste difficile à définir, même avec les moyens de l'analyse structurale, car elle correspond à des réalités assez différentes suivant la structure syntaxique qui la supporte: elle est un phénomène*

*sémantico-syntaxique, un fait de langage « enraciné » dans la syntaxe. Le sens figuré est envisagé dans ce cas comme un sens relationnel synthétique, résultant de la combinaison d'au moins deux unités lexicales, dans un cadre syntaxique défini et par rapport à une situation énonciative déterminée.*

## 8 Conclusion

Le structuralisme a changé radicalement la face de la linguistique, y mettant une empreinte durable. Comme le fait remarquer à juste titre le *Dictionnaire de Linguistique* [4, p. 454], «le structuralisme a posé les bases théoriques de la science du langage dans la mesure où il a tendu à en décrire le fonctionnement (...) Un des mérites du structuralisme est d'avoir établi la linguistique comme science des langues, grâce aux distinctions qu'il a introduites (synchronie/diachronie; règles du code/réalisations individuelles; traits pertinents/trait redondants, etc.) Il a conduit le linguiste à s'occuper de recherches proprement scientifiques dans le domaine des applications (pathologie du langage, apprentissage des langues, traitement formel des textes, classement documentaire). Ce type de recherches n'est devenu possible qu'à partir du moment où le structuralisme a mis en avant le problème du fonctionnement synchronique des langues relié aux problèmes généraux du langage. Améliorant de manière considérable la description des langues, il a permis de limiter en linguistique le subjectivisme, (de passer) à l'étude systématique et contrôlable des faits de langue».

## RÉFÉRENCES

1. BLOOMFIELD, L., 1933, *Language*, New York, Holt (trad.fr. Paris, Payot, 1970)
2. DUBOIS, J., 1969, *Grammaire structurale du français*, Paris, Larousse
3. DUBOIS, J., *et al.*, 1967, *Dictionnaire du français contemporain*, Paris, Larousse
4. DUBOIS, J., GIACOMO, M., GUESPIN, L., MARCELLESI, Chr. et J-B., MÉVEL, J-P., 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse
5. GALISSON, R., 1970, *Analyse sémique, actualisation sémique et approche du sens en méthodologie*, in „Langue Française”, no. 8., Paris, Larousse.
6. GENOUVRIER, É, PEYTARD, J., 1970, *Linguistique et enseignement du français*, Paris, Larousse
7. GOUGENHEIM, G. *et al.*, 1964: *L'Élaboration du français fondamental*, Paris, Didier
8. GREIMAS, A.-J., COURTÈS, J., 1979, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette.
9. GREIMAS, A.-J., 1966, *Sémantique structurale*, Paris, Larousse
10. GUIRAUD, P., 1969, *La sémantique*, Paris, P.U.F.
11. HJELMSLEV, L., 1966, *Le langage. Une introduction*, Paris, Payot
12. JAKOBSON, R., 1963, *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit

13. MANOLIU MANEA, M., 1973, *Structuralismul lingvistic*, București, Editura Didactică și Pedagogică
14. MARTIN, R., 1983, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF
15. MARTINET, A., 1960, *Éléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin
16. MOUNIN, G., 1968, *Clefs pour la linguistique*, Paris, Seghers
17. POTTIER, B., 1974, *Linguistique générale. Théorie et description*, Paris, Klincksieck
18. SAPIR, E., 1953, *Le langage. Introduction à l'étude de la parole*, Paris, Payot
19. SAUSSURE, F. de, 1967, *Cours de linguistique générale*, publié par Charles Bally, Albert Séchehaye, Albert Riedlinger, Paris, Payot